



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic à la séance du 7 octobre 2019:

Règlement numéro 19-284 : Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Règlement numéro 19-285 : Abrogeant et remplaçant le règlement No 16-227 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau du secrétaire trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 8 octobre 2019

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe